



Revente matériel médical

Par **EHPADcalvados**, le **03/10/2016 à 11:25**

Bonjour à tous, rnrnJ'aimerais un renseignement concernant la revente de matériel médical.rnUn couple d'un EHPAD souhaite revendre le fauteuil roulant électrique et le siège pivotant pour voiture car ils n'en n'ont plus besoin.rnLa personne en question a bénéficié en partie d'un remboursement de la sécurité sociale pour l'achat de ces deux éléments. Ils me demandent où ils peuvent les revendre pour au moins récupérer la somme qu'ils ont dû déboursier.rnJe me demande donc si on peut revendre du matériel médical en toute légalité, même si celui-ci a fait l'objet d'une subvention de la sécurité sociale?rnrnJe vous remercie par avancernBonne journée!

Par **Visiteur**, le **03/10/2016 à 11:52**

BONJOUR marque de politessernrnl Il serait préférable de poser directement la question sur ameli ou par fil...rnMais quand on sait que tant de gens en ont besoin, pourquoi ne pas simplement le donner à une association caritative et en échange d'un reçu de don (fiscalité)...

Par **jos38**, le **03/10/2016 à 15:14**

bonjour. j'ai revendu un lit médicalisé de ma mère sans problème. ce n'est pas parce que la SS a en payé une partie qu'il ne nous appartient pas et qu'on n'a pas le droit de le vendre(sur un site de vente entre particuliers par exemple)